Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
Québec

AIDE-MÉMOIRE CLINIQUE

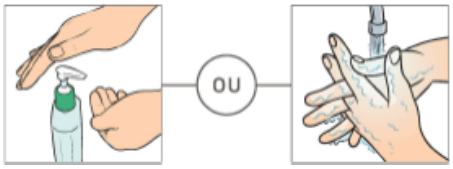
Mettre et retirer équipements de protection individuels
Unité de retraitement des dispositifs médicaux

ÉTAPES POUR **METTRE** LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS

Préparation

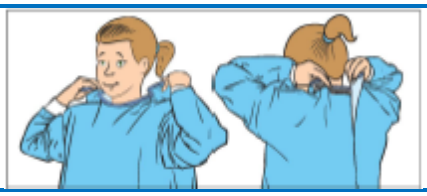
- S'assurer que les ÉPI sont sans défauts et de la bonne taille.
- Enlever les bijoux, attacher les cheveux longs.

Procéder à l'hygiène des mains



1 Blouse

- Enfiler la blouse, l'attacher au cou et à la taille.



2 Masque OU APR

- Placer un masque ou un masque avec visière sur le visage en couvrant le nez et le menton, et l'attacher.



- Modeler la pince nasale à la forme du nez.



- Prendre un appareil de protection respiratoire (APR) dans le creux de la main en laissant pendre les courroies.
- Placer l'APR pour couvrir le menton et le nez.
- Passer la courroie supérieure et la placer sur le dessus de la tête; passer la courroie inférieure et la placer autour du cou, sous les cheveux.
- S'il y a une pince nasale, la modeler à la forme du nez et vérifier l'étanchéité de l'APR.





3 Chapeau

- Mettre le chapeau.

4 Protection oculaire

- Mettre les lunettes ou la visière.



5 Couvre-chaussure

- Mettre couvre-chaussure

6 Gants

- Mettre les gants, couvrir les poignets de la blouse.



Références : Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur affaires sociales (2016) Équipement de protection individuels (ÉPI) [A70]. Repéré à ASSTSAS | Équipements de protection individuels (ÉPI) [A70]

AMC-DSIEU-6155 (2024-02)

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
Québec

AIDE-MÉMOIRE CLINIQUE

Mettre et retirer équipements de protection individuels
Unité de retraitement des dispositifs médicaux

ÉTAPES POUR **RETIRER** LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS

1

Gants

- Pour retirer les gants, saisir la surface extérieure d'un des gants en le pinçant au haut de la paume.
- Écarter le gant de la paume en le tirant vers les doigts et le retourner sur lui-même.
- Le chiffonner en boule et le garder dans la main gantée.
- Glisser l'index et le majeur nu sous la bande de l'autre gant sans toucher l'extérieur.
- Écarter le gant de la paume en le tirant vers les doigts et le retourner sur lui-même. L'étirer pour que le premier gant entre dedans. Puis jeter les gants dans le contenant approprié.



Procéder à l'hygiène des mains

2

Blouse

- Détacher la blouse sans se contaminer.
- Saisir la base des attaches du cou et ramener la blouse vers l'avant.
- Saisir l'intérieur de la manche opposée, la faire glisser sans la retourner pour dégager la main.
- Avec la main dégagée, procéder de la même façon pour retirer l'autre manche.
- Rouler la blouse en boule en évitant de toucher l'extérieur.
- Jeter dans le contenant approprié.



3

Chapeau

- Enlever le chapeau

Procéder à l'hygiène des mains

4

Protection Occulaire

- Pour retirer les lunettes ou la visière, manipuler l'équipement par les côtés ou l'arrière et en évitant de toucher le devant. Jeter dans le contenant approprié.



5

Masque

- Pour retirer le masque, détacher les attaches du bas et celles du haut (ou saisir les élastiques).
- Tirer le masque vers l'avant à l'aide des attaches en évitant de toucher l'extérieur.
- Jeter dans le contenant approprié.



OU

APR

Procéder à l'hygiène des mains et sortir de la pièce

- Pour retirer l'APR, pencher la tête légèrement vers l'avant, passer la courroie inférieure par-dessus la tête puis la courroie supérieure en évitant de toucher le filtre.
- Jeter dans le contenant approprié.



6

Couvre-chaussures

- Enlever les couvre-chaussures

Procéder à l'hygiène des mains avec de l'eau et du savon ou minimalement avec du gel hydroalcoolique

Références :	Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur affaires sociales (2016) Équipement de protection individuels (ÉPI) [A70]. Repéré à ASSTSAS \| Équipements de protection individuels (ÉPI) [A70]		
Direction émettrice :	Direction des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire	Entrée en vigueur :	2024-02-20
AMC-DSIEU-6155 (2024-02)		Révision :	